

Fin des indemnités de formation : une vraie bonne chose ?

« Est-ce normal de devoir payer des indemnités de formation à un club auquel on verse déjà chaque début de saison une cotisation quand on souhaite voir son enfant jouer ailleurs ? C'est une atteinte à sa liberté. »

Interrogation maintes fois entendue en fin de saison... À juste titre ou pas ?

O Passer à 0 €, c'est le désir politique quant aux indemnités de formation des jeunes sportifs qui pourraient changer de club dans une période déterminée sans que quiconque n'ait à supporter de frais ! Au-delà d'une vraie perte financière, les clubs craignent aussi une perte de stabilité au sein de leurs équipes de jeunes.

C'est une volonté politique : mettre fin aux indemnités de formation des jeunes sportifs.

Dans le foot, ça fait grincer quelques dents.

• Loïc DEFOORT

C'est le genre de situation à laquelle un parent de jeune footballeur n'est jamais sûr d'échapper. À chaque fin de saison, il suffit de tendre l'oreille pour entendre le mécontentement, voire la colère, de papas et de mamans qui s'indignent que le club où joue leur enfant s'oppose au départ de ce dernier si, en contrepartie, une somme d'argent ne lui est pas versée par les dirigeants de son nouveau club.

C'est ce qu'on appelle en football les indemnités de formation, d'application en Wallonie et non en Flandre, que le ministre des Sports socialiste Rachid Madrane souhaite supprimer. 2019 pourrait constituer un vrai tournant pour le ballon rond dans les catégories d'âge.

Une somme qui est due à la fédération qui se charge ensuite de reverser ce montant aux clubs formateurs.

Mais ce changement de cap, qui rendra assurément les jeunes footballeurs plus libres de leurs mouvements, est-il finalement une bonne chose ?

Pour essayer d'y répondre, il faut tout d'abord comprendre ce que désire le ministre en Fédération Wallonie-Bruxelles... Et son projet se résume à ceci : interdire purement et simplement les indemnités de formation réclamées aux parents

de sportifs mineurs ! Des indemnités qui aujourd'hui peuvent être légalement exigées par un club qu'un jeune affilié désire quitter pour un autre club sur base du décret de 2006 traitant de l'organisation et du subventionnement du sport.

Cette mesure qui, à la base, existe pour protéger les petits clubs contre le pillage de leurs meilleures promesses par des clubs plus importants sans la moindre compensation pour le travail d'encadrement réalisé, est de nos jours remise régulièrement en question par des parents qui jugent immoral que des dirigeants monnaient en quelque sorte l'avenir sportif de leur enfant. Des parents qui comprennent encore moins facilement la situation suite à l'émergence depuis quelques années d'une nouvelle tendance dans les transferts des jeunes footballeurs : alors qu'ils sont censés prendre à leur charge les indemnités de formation d'un joueur qu'ils souhaitent attirer chez eux, les clubs « acquéreurs » demandent plus souvent qu'avant aux parents du gamin ou de la gamine de supporter eux-mêmes les frais liés à l'arrivée dans leur club. D'où, de plus en plus, ce genre de réaction de la part de parents : « Est-ce normal de payer pour continuer à voir son enfant

jouer au foot dans un nouvel environnement où il se sentira assurément mieux que le précédent ? »

Des situations plus saines ?

La réponse logique serait de dire « non » ! Mais force est de constater que cette pratique – demander aux parents de supporter eux-mêmes les indemnités de formation – se répand alors qu'à la base, c'est bien le club bénéficiaire du transfert qui doit payer. D'où l'impression grandissante que la formation des jeunes devient un vrai business avec des footballeurs qui deviennent des marchandises. Au nom d'un sport pour tous sans frein ni contrainte, Rachid Madrane a la volonté de s'aligner sur ce qui se fait en Flandre en interdisant des indemnités de transfert liées à la formation, hormis pour les joueurs signant, avec leur club acquéreur, un contrat de sportif rémunéré.

S'il se désaffilie dans les règles, un jeune footballeur pourra donc bientôt quitter son club pour rejoindre un autre sans se soucier d'une somme d'argent à verser. On se dirige vers une libre circulation des jeunes sportifs. C'est une bonne chose dans l'absolu, et même une très bonne qui évitera des situations malsaines avec des clubs retenant parfois des jeunes grâce à une certaine forme de chantage : pas d'argent, pas

de départ ! Excellente affaire donc ? « Pas tout à fait ! », tempèrent bien des clubs qui craignent pour leur avenir et donc pour celui de leurs affiliés, jeunes et moins jeunes. ■

QUE DIT LE RÈGLEMENT ACTUEL ?

De 89,50 à 363,90€ par saison

Pour connaître les règles en vigueur en matière d'indemnités de formation en foot actuellement, il faut se référer au titre 5, qui traite des affiliés, du règlement en application à la fédération, plus précisément à son chapitre 3 et à l'article A523. Le voici : « *Lorsqu'une démission actée dans la période du 1^{er} au 30 avril au sein d'un club de la communauté francophone ou germanophone est suivie d'une affectation à un autre club appartenant à une des communautés susmentionnées d'un joueur de moins de 25 ans, une indemnité de formation est due par le nouveau club au club ayant donné une formation au joueur durant sa période de formation.* » Quel est le montant de ces indemnités ? Pour cette saison, les voici : « *89,50 € par saison de formation du joueur dans les catégories U6 jusqu'à U11 inclus ; 184,90 € par saison de U12 jusqu'à U17 ; 363,90 € par saison de U18 jusqu'à U21.* » Montants qui ne peuvent être réclamés qu'une seule fois par le club formateur ! ■ **I.D.**

Indemnités et cotisations : « Deux fois dindons ! »

D'où vient l'indignation des parents à qui l'on réclame parfois, de plus en plus en fait, d'assumer eux-mêmes les indemnités de formation de leur enfant ? Du fait principalement qu'ils jugent que ce dernier ne peut être « retenu de force », tout en faisant l'objet quelque part d'un chantage financier ! Pourtant, il y a la solution du transfert libre (voir ci-contre). Ils comprennent encore moins en raison du fait qu'ils paient chaque année une cotisation pour voir leur enfant jouer : « *Pourquoi devrais-je déboursier plus de 1000 € pour mon gamin de 14 ans qui souhaite quitter le club où il joue depuis ses 5 ans, moyennant une cotisation annuelle de près de 150 €, mais au sein duquel il ne se sent plus à l'aise car il n'aime plus l'attitude de son entraîneur et de quelques-uns de ses coéquipiers ?* », nous interpellait encore en fin de saison passée un papa regrettant que son enfant ne prenne plus du tout de plaisir sur un terrain. *N'est-ce pas là une atteinte à la liberté de mon gamin de pratiquer son sport dans un club où il s'épanouira réellement ?* Indemnités et cotisations : on est deux fois dindons ! » Quelle solution envisagée du coup ? Car les clubs ne s'en cachent pas réellement : les indemnités de formation sont une rentrée d'argent cruciale, du moins non négligeable, dans leur mode de fonctionnement. Et si elles disparaissent, il faudra bien aller dénicher l'argent ailleurs et ça passera sans doute par des cotisations revues – un peu ? – à la hausse... Disposition que certains parents ne verraient pas forcément d'un mauvais œil sous une seule condition : « *Qu'on nous assure que l'argent des cotisations aille bien à la formation des jeunes, via l'achat de matériel ou le défraiement d'entraîneurs diplômés, et non au financement des équipes premières.* » On est d'accord ! ■ **I.D.**

« Qu'on nous assure que l'argent des cotisations aille bien à la formation des jeunes, et non au financement des équipes premières. »

LE TRANSFERT BLANC

La meilleure solution ?

Si certains joueurs choisissent de se désaffilier, l'Union belge réclamera des indemnités de formation au club acquéreur qu'elle reversera aux différents clubs formateurs, sans que ceux-ci n'aient rien à dire ou à réclamer. Mais les joueurs peuvent opter, et le font très souvent d'ailleurs, pour une autre solution : le transfert blanc, qui permet à un joueur de rejoindre un autre club pour un an. Et d'année en année, ce transfert peut être renouvelé. Pour la plupart, les clubs ne réclament jamais le moindre euro. La solution qui contente finalement toutes les parties.

« Quelle contrepartie pour les clubs ? »

Du côté de Valfoot, association regroupant les clubs de la commune de Vaux-Sur-Sûre, on voit du positif et du négatif dans cette décision. « C'est une bonne chose qu'un joueur soit libre, mais quelle sera la contrepartie pour les clubs, s'interroge Kris Noppe, le coordinateur de l'association. Au départ, les subsides étaient importants. Ensuite, les labels sont arrivés. Pas une mauvaise chose, mais à ce moment-là, les subventions pour les jeunes ont diminué. Un label une étoile, vous recevez 1 000 euros de subsides, autant dire pas grand-chose. Pour les clubs qui ont

une étoile, ou zéro étoile, les subsides sont bien moins conséquents. Et pour avoir plus d'étoiles, cela demande plus de coûts pour les clubs. J'ai l'impression qu'on a montré aux clubs une belle carotte au début avant de la diminuer. Et aujourd'hui, avec cette décision, on ne voit plus que le bâton, la carotte a disparu. A ce rythme-là, il n'y aura plus de subventions pour la formation des jeunes. Si vous n'avez plus d'argent pour la formation, vous n'aurez plus de formation du tout. Qui mettra les formateurs à disposition des clubs ? Les Communes ? Ces dernières sont contentes que les jeunes soient oc-

cupés. »

Eric Picart, coach de Givry et coordinateur des jeunes à Bertrix, a un avis mitigé.

« Il y a du pour et du contre, mais cela va appauvrir les clubs qui vont perdre une belle manne financière et donc de l'argent en moins pour trouver des formateurs. D'un autre côté, les joueurs seront libres d'aller où ils veulent sans être bloqués dans leur progression. Je trouve que ce système d'indemnités aurait dû être revu avec un paiement plus tard, à partir de 25 ans par exemple. On verra les effets, mais je crains le pire pour les petits clubs. » ■